

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 16-05- 2022

MEMBRES PRESENTS _____ : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
DIB Mourad

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR

1)-**COURRIER**

- La Commission a pris connaissance du courrier arrivée.

2)- **ETUDE DES AFFAIRES.**

AFFAIRE N° 07 /- Rencontres ABABA - DSBT (S) du 13-05-2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe DSBT (S)
- Attendu que la rencontre à été programmée le 13-05-2022 à AIN BIEDA AHRICHE à 15h00 .
- Attendu que l'équipe **DSBT** à déclaré forfait délibérément à son absence
- Vu la pièce versé au dossier
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club DSBT (S) et en attribue le gain de match à l'équipe ABABA (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de six (06) points à l'équipe DSBT (S) (Art 62 RG)
- Une amende de **15.000.00** D.A est infligée au club DSBT payable avant 13-06-2022

AFFAIRE N° 08 /- Rencontres RAA - USSM (S) du 13/05/2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match et ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe USSM (S)
- Attendu que la rencontre à été programmée le 13-05-2022 à GRAREM GOUGA à 15h00 .
- Attendu que l'équipe **RAA** à déclaré forfait délibérément par son absence.
- Vu les pièces versées au dossier par ces motifs la COS décide
- Match perdu par pénalité au club USSM (S) et en attribue le gain de match à l'équipe RAA (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de six (06) points à l'équipe USSM (S) (article 62 R.G.FAF)
- Une amende de **1.5000.00** D.A est infligée au club USSM payable avant 03-06-2022